



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Délibération n°2024027

Date de convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/04/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, Maire-Adjoint :

Présents : Nicolas PAGET, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjoints, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD, BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Catherine ZDYB Conseillers.

Excusés :

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Alain CHAZOT pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Anca-Loredana FINE
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

INTERCOMMUNALITÉ/ CONCLUSION DE LA CONVENTION CADRE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des Collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre les dévitalisations des centres-villes.

À cet effet, le 19 mars 2024, le Pays d'Orange en Provence a approuvé les termes de la convention cadre présentant une stratégie de revitalisation du territoire autour de cinq grands axes stratégiques, appréhendés sous forme de défis :

- Découvrir le patrimoine à travers une offre patrimoniale, culturelle et festive de qualité,
- Apaiser le centre-ville par des espaces publics de qualité favorables aux modes actifs,
- Se retrouver à travers une offre culturelle, de services et d'équipements étoffés,
- Redonner envie d'habiter le centre par une offre favorable au parcours résidentiel,
- Consommer local en proposant une diversité dans les commerces de proximité.

La réponse à ces défis se décline en 38 projets, dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre ORT.

L'acte conventionnel pourra être modifié par la voie d'avenant, notamment pour faire évoluer le projet en ajoutant de nouvelles actions.

Par ailleurs, une évaluation annuelle viendra poser les effets de ces actions et identifier les freins, s'il y en a.

Il est à noter que d'autres Communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent s'engager par la suite dans une opération de revitalisation du territoire et être signataires du document.

Enfin, l'engagement des parties se profile sur cinq années à compter de la signature de l'acte par l'ensemble des partenaires.

Il est ainsi proposé au à l'assemblée délibérante d'approuver la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), portée par le Pays d'Orange en Provence et annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, du 23 novembre 2018 et notamment son article 157 ;

Vu la délibération n°032-2022 du 21 février 2022 actant de la volonté du Pays d'Orange en Provence d'instaurer une Opération de Revitalisation du Territoire ;

Vu la délibération n°038/2024 du 19 mars 2024 du Pays d'Orange en Provence approuvant les termes de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

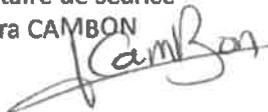
Considérant que le Pays d'Orange en Provence s'est engagé à signer avec l'Etat et les communes d'Orange et de Courthézon une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

Considérant le diagnostic porté par l'Agence d'Urbanisme sur le besoin de redynamisation des centres villes d'Orange et de Courthézon ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), portée par le Pays d'Orange en Provence et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant son Premier Adjoint, à signer ladite convention, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Jean-Pierre FENOUIL



Article 1 : Objet de la convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire

Créée fin 2018 par la loi ELAN, l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) constitue un nouveau dispositif mis à disposition des collectivités locales afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes et des centres bourgs. Au-delà de l'outil de financement partenarial, il faut y voir l'opportunité pour les collectivités de mobiliser habitants et acteurs économiques autour d'un projet de requalification et d'animation des cœurs des communes.

La perte de vitalité des centres bourgs résulte souvent d'un cercle vicieux qui s'est mis progressivement en place, dans lequel interviennent la déqualification de l'offre de logements, une progression de la vacance immobilière, la dégradation de l'image renvoyée par le centre, une perte d'attractivité des commerces, un délitement du lien social, la disparition de certains services, une faible attractivité du parc immobilier, un mécanisme de précarisation sociale... Rompre cet enchaînement exige de conduire une intervention publique dans la durée, sur des champs d'actions complémentaires qui associent renouvellement urbain, valorisation du cadre de vie, revitalisation économique, adaptation de l'offre commerciale et de services, accompagnement social.

Pour y parvenir, il convient d'inscrire le développement des centralités dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie, impliquant une priorisation de l'action publique et une recherche de complémentarités entre les pôles. Ainsi, la revitalisation des centres bourgs relève nécessairement d'une politique de long terme. Les nouveaux outils fournis par la loi ELAN dans le cadre de l'ORT doivent permettre d'impulser une dynamique et s'inscrire dans une vision élargie du rôle et du potentiel qu'offrent les centralités.

L'outil ORT a été principalement prévu pour des territoires dont la ville principale connaît des problèmes structurels de dévitalisation (logement, commerce), ou nécessitant de conforter ses fonctions de centralité en raison de risques de fragilisation. L'ORT peut profiter à certaines des villes secondaires subissant également des phénomènes de déqualification. C'est en ce sens que le choix de la ville centre d'Orange et de la commune de Courthézon, en pôle secondaire, a été décidé pour mener à bien l'ORT sur le territoire du Pays d'Orange en Provence.

La signature d'une convention ORT offre au territoire qui en bénéficie de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'aides à l'amélioration de l'habitat et de maintien des services publics.

Pour réussir ces grandes transitions, la convention-cadre de l'ORT précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Energétique (Annexe 1), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du dispositif 2024-2028. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : les ambitions du territoire

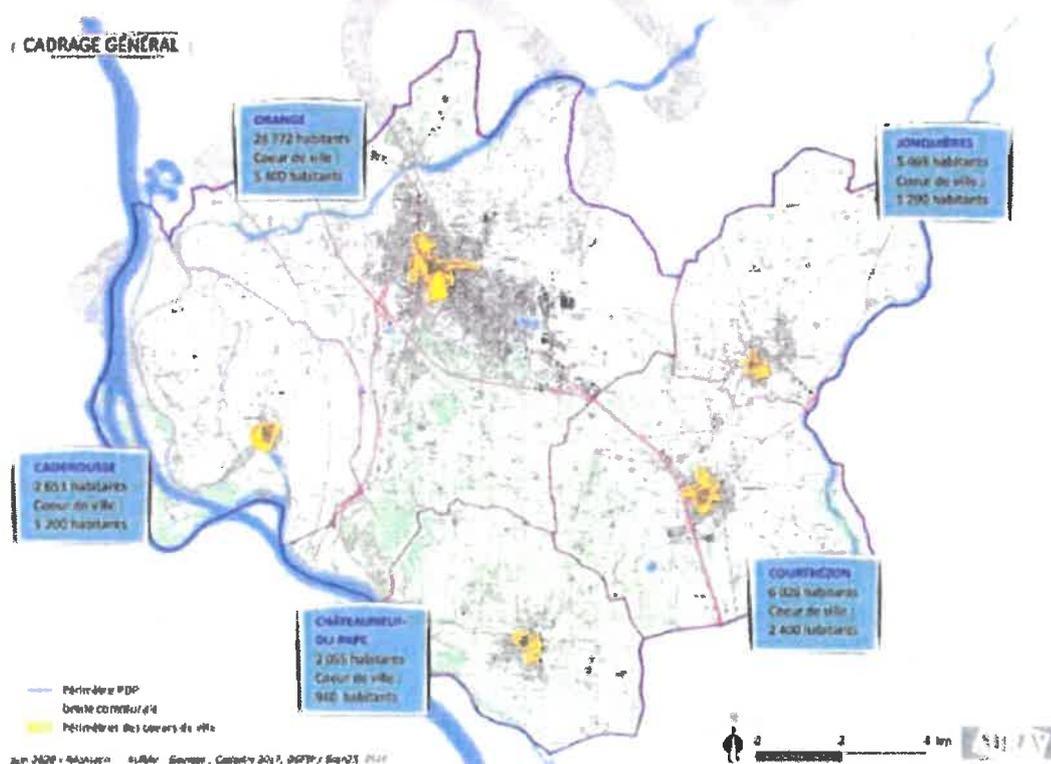
Présentation générale du territoire

La Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence compte 5 communes à compter du 1er janvier 2017 : Orange ; Courthézon ; Jonquières ; Caderousse ; Châteauneuf-du-Pape.

Le POP est situé au nord-ouest du Vaucluse, à la confluence du Rhône et de l'Ouvèze et rassemble au 1er janvier 2020, 44 587 habitants sur 189,1 km².

Sa situation géographique lui confère un positionnement stratégique privilégié avec :

- une connexion aux grands axes routiers (connexion A7 /A9, RN7) facilitant l'accès aux grands pôles d'emplois extérieur au territoire ;
- un réseau ferré avec la présence de deux gares à Orange et Courthézon, plaçant ainsi l'accès à Avignon à moins de 20 minutes de trajet ;
- la jonction entre la via Rhôna et la Via Venaissia, ainsi qu'un potentiel de développement de voies vertes ;
- le développement d'activités économiques en lien avec le Rhône, la viticulture, le tourisme et les activités militaires.



Le territoire du Pays d'Orange en Provence offre des atouts d'attractivité économique majeurs et une renommée mondiale avec notamment :

- Orange identifiée comme la 2eme ville du Vaucluse disposant d'une offre de services, équipements et activités répondant à l'ensemble des besoins de la population ;
- une ville centre inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, véritable locomotive pour le développement touristique du POP et mettant en avant un patrimoine vernaculaire riche et des animations dépassant les frontières du bassin de vie ;
- des vignobles en AOP et AOC portés par le grand cru de Châteauneuf-du-Pape, aux retombées économiques indéniables (création d'emplois, emplois induits indirectement, tourisme, image de marque pour le territoire) ;
- Une activité économique importante qui concentre 18 675 emplois répartis entre les centres villes et 11 ZAE.

Attractivité démographique :

Pour autant, le POP connaît une croissance démographique limitée (+0,2%/an entre 2013 et 2019), porté par le solde naturel, alors que les apports migratoires sont déficitaires (-0,1% sur la même période). Cela renforce notamment le vieillissement de la population, et accentue le déficit de cadres (5,7 % des 15 ans et +). Malgré le vieillissement, les ménages restent relativement jeunes (indice de jeunesse = 1). La part des ménages avec famille(s) (62,7 %) est à peu près similaire à la moyenne vauclusienne (62,6%). Classiquement, ces familles sont davantage représentées dans les communes en dehors d'Orange (59,3 % à Orange contre 70 % sur les 4 autres communes). Ainsi, malgré un desserrement plus accentué que la moyenne vauclusienne, la taille moyenne des ménages reste plus importante que celle du Vaucluse (2,22 contre 2,19).

Pour autant, le territoire connaît une attractivité disparate :

- Orange, Châteauneuf-du-Pape et Caderousse, connaissent sur les 10 dernières années une baisse significative de leur population, en partie liée à un solde migratoire négatif ;
- À l'inverse, Jonquières et Courthézon connaissent une croissance démographique particulièrement élevée liée au solde migratoire positif, en partie due au développement de nouveaux quartiers comme La Barrade sur Courthézon.

Ces dynamiques observées à l'échelle des communes diffèrent néanmoins selon les quartiers.

	Pop 2019	Évolution annuelle pop 2013 - 2019	Évolution annuelle pop 2013 - 2019 en tx	Variation due au solde migratoire 2013 - 2019, tx	Taux de pauvreté en 2019	Logements en 2019
Caderousse	2651	-16	-0,59 %	-0,12%	10%	1288
Châteauneuf du Pape	2055	-24	-1,12%	-0,64%	14%	1121
Courthézon	6026	90	1,57%	1,51%	14%	3075
Jonquières	5469	115	2,28%	1,88%	14%	2434
Orange	28772	-70	-0,24%	0,66%	23%	14505
POP	44973	95	0,21%	-0,06%	19,5%	22422
Vaucluse					19,7%	
France métropole					14,5%	

Figure 1 composition démographique du POP - source INSEE 2019

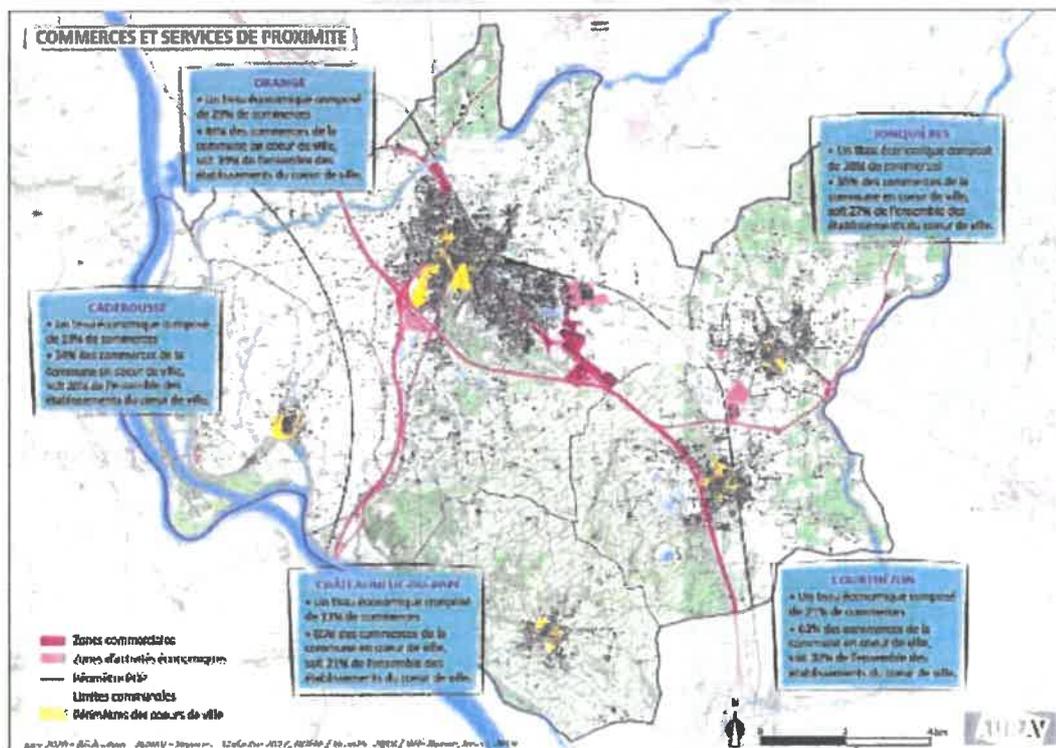
Ainsi Courthézon connaît des difficultés d'attractivité dans son cœur de village. Habitat dégradé, logements énergivores, difficultés de stationnement ou encore inadéquation de l'offre avec la recherche des nouveaux ménages, la commune a souhaité adhérer au dispositif de l'ORT pour apporter de nouveaux outils contribuant à la volonté politique de revitalisation du centre.

Orange connaît un taux de pauvreté de sa population plus important que sur le reste du territoire. Sa fonction de centralité territoriale nécessite de porter une politique inclusive pour l'ensemble de la population. La ville regorge d'un patrimoine historique emblématique, dont la rénovation est complexe. C'est pourquoi la ville s'est déjà engagée dans une stratégie foncière afin d'impulser une nouvelle dynamique à son cœur de ville mêlant à la fois politique de l'habitat, développement de commerces et requalification des espaces publics.

Emplois et économie :

En 2020, le Pays d'Orange en Provence (POP) compte 19 739 actifs, soit un taux d'activité de 74,2% et un taux d'emploi de 63%, similaire à la moyenne départementale. Les actifs sont majoritairement des employés (31%), des professions intermédiaires (25%) et des ouvriers (23%).

Le taux de chômage reste élevé sur le territoire avec 15,1%, mais en recul de deux points depuis 2014. Sur Orange le chômage est plus important avec 16,8%, mais a connu une baisse significative de plus de 3 points, soit le taux le plus bas depuis 2009. Ce chômage concerne majoritairement les 15-24 ans (près de 30%), ce qui demande à l'EPCI de mettre en place des actions à destination de ces derniers afin d'accroître les qualifications demandées dans les emplois du territoire.



Au total, le POP compte 18 675 emplois sur son territoire, sur lequel Orange se positionne comme le cœur économique de l'intercommunalité en représentant 75% de ses emplois. L'économie du POP se caractérise essentiellement par les activités de services et de commerces qui présentent 41,5% de l'emploi, suivi des activités

administratives / enseignements / santé / action sociale avec 38,6%. Ces parts sont encore plus élevées sur Orange qui concentre les principaux équipements en termes de scolarité, de soins et d'offre commerciale.

Les activités industrielles et de construction sont en diminution sur le territoire. Bien que l'on note la présence de grands groupes tels que Saint-Gobain à Orange, la commune a perdu plus de 300 emplois dans ces domaines. À Courthézon, la part de l'industrie, de la construction et de l'agriculture sont néanmoins surreprésentées par rapport au reste du POP.

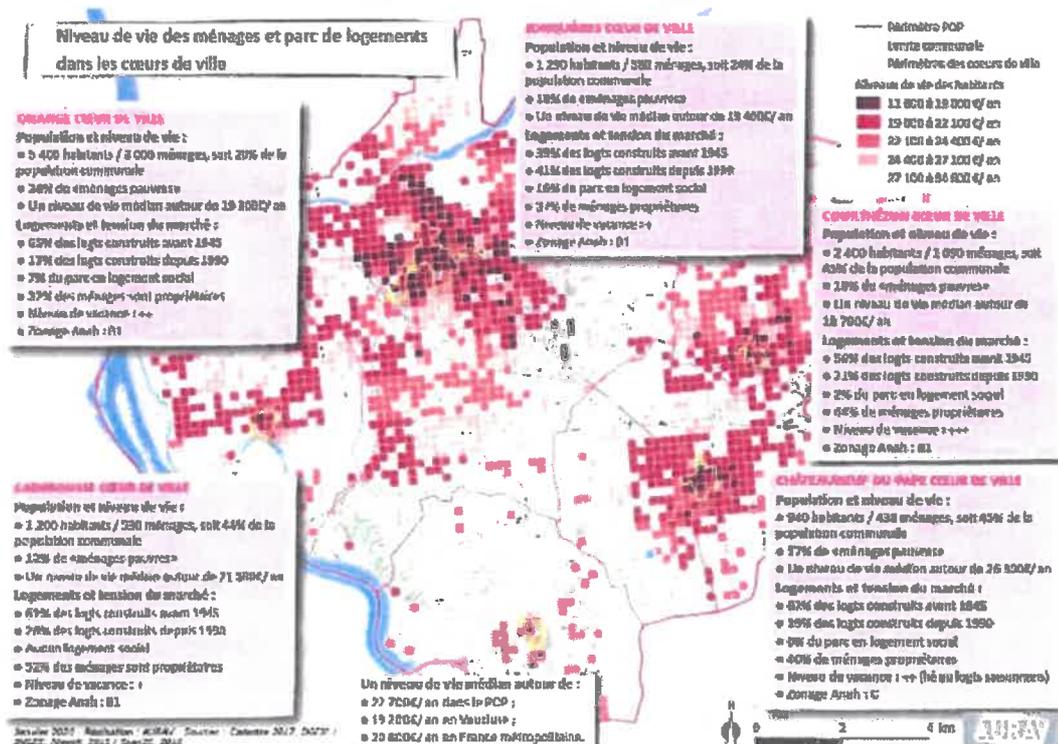
Aussi l'économie du POP est tournée à plus de 68% de ses emplois vers la sphère présentielle que vers la sphère productive (32%).

La revitalisation des cœurs de ville et le travail sur le dynamisme des commerces, équipements et services à la population du POP sont alors essentiels compte tenu de la part que ces derniers représentent dans l'économie locale.

Habitat et parcours résidentiel :

Le parc de logements est caractérisé par son ancienneté (22 % construit avant 1946) et marqué par la maison individuelle (60 % en 2019). Il a connu une croissance limitée et s'est accompagné d'une augmentation de la vacance qui concerne 14% du parc en 2020 et se concentre dans les centres. Parmi ces logements vacants, 640 dépendent du parc public, soit 19% du parc vacant (12% sur le Vaucluse). Le poids relativement important de ce segment se travaille depuis 2017 à Orange par le déploiement de l'opération de renouvellement urbain dans le quartier de l'Aygues à Orange.

Au sein du segment privé, 2 785 logements vacants sont dénombrés sur le territoire intercommunal, ce qui représente 13% du parc privé (11,5% sur le Vaucluse). À l'échelle nationale, ce taux était de 9,3% au 1er janvier 2019. Les logements identifiés comme vacants depuis au moins le 1er janvier 2017 sont sujets à une vacance « structurelle », qui met bien souvent en avant une problématique liée au bien (vétusté, prix hors marché, travaux de longue durée...) ou à son propriétaire (rétention spéculative, désintérêt, départ en structures spécialisées type EHPAD...). Ils représentent un volume important de près de 1 100 logements, soit 5,1% du parc privé (4,3% en Vaucluse). La vacance structurelle n'est pas présente dans les mêmes proportions sur le POP, elle concerne davantage Orange et Châteauneuf-du-Pape.



REÇU EN PREFECTURE
 Le 10/04/2024
 Application agréée e-legislate.com
 39_DE-084-2164 00398-2024 0410-DCR2024 027-

Espace public et mobilité :

Les déplacements en voiture sont prédominants sur le territoire du POP, via l'interconnexion entre l'A7 et l'A9. Orange est située au carrefour de voie de communication qui la place dans une situation stratégique entre Lyon, Marseille et Montpellier et notamment à 20 minutes du pôle d'emplois Avignonnais.

Courthézon est traversée sans être directement desservie par l'A7. Toutefois, les RD907 et RD950 placent la commune à 25 minutes d'Avignon et de Carpentras.

De grands projets routiers sont encore planifiés sur le territoire comme le double échangeur A7/A9 ou encore le contournement d'Orange.

L'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail reste le moyen de transport le plus utilisé, avec une part modale importante de 81,5% des actifs habitant le POP. Les mobilités douces et les transports en commun sont très peu utilisés, bien que le territoire dispose de deux gares.

Avec plus de 85% des ménages du POP qui possèdent au moins une voiture (81,9% sur Orange et 90,5% sur Courthézon), le territoire bénéficie d'une offre de stationnement importante (66,7% des ménages du POP ont un emplacement qui leur est dédié). En outre, le stationnement gratuit reste majoritaire à l'échelle du POP. Seule Orange a mis en place du stationnement payant. Les communes de Jonquières et Courthézon ont créé des zones bleues afin de permettre une rotation du stationnement à proximité de certains commerces.

Cette prédominance de la voiture se ressent sur l'aménagement de l'espace public, notamment en cœur de ville: espaces morcelés ; trottoirs discontinus, bruits, pollutions, risques pour les piétons...

La revitalisation des centres-villes passent notamment par un changement des pratiques, en trouvant le bon équilibre entre la place de la voiture et celles des modes actifs pour proposer des espaces publics plus apaisés, sécurisés et qualitatifs, qui donnent envie à la déambulation.

C'est pourquoi l'ensemble des communes du POP a commencé à mettre en place des zones de circulation apaisée, mais de manières assez différentes. Seule Orange a mis en oeuvre des aires piétonnes et des zones de rencontre, au niveau d'une partie de son hyper-centre. Les 4 autres communes ont mis en place des zones 30 qui sont situées soit autour soit à l'intérieur de leur centre historique. Poursuivre ce travail contribuera à améliorer le cadre de vie et de fait l'attractivité des cœurs de villes.

Sur l'ensemble du POP, plusieurs itinéraires cyclables à destination du cyclotourisme ont été réalisés. Ces derniers permettent notamment de se connecter à la Via Rhona et Via Venalsia, en cours d'aménagement. Ces axes de mobilité douce faciliteront les déplacements quotidiens entre villes et villages pour tout public, et feront le lien avec les gares SNCF de Carpentras et Orange.

Avec plus de 54% des actifs habitants et travaillant sur Orange, les mobilités douces constituent une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. Elles sont à la fois moins polluantes, meilleures pour la santé et moins coûteuses au quotidien. Pour autant, seulement 3% des actifs du POP utilisent le vélo (4% sur Orange et 1% sur Courthézon).

Ainsi sur le POP il existe quelques pistes cyclables, mais de manière générale, elles restent peu développées et surtout ne permettent pas des itinéraires structurants complets au sein des communes et entre les communes. La création d'itinéraires cyclables sécurisés pour le quotidien desservant les équipements structurants et les sites d'emplois majeurs des communes comme les ZAE seraient de véritables atouts pour inciter à l'utilisation de ce mode de déplacements au quotidien.

Face à ces constats, le POP s'inscrit dans plusieurs stratégies de territoire pour développer son attractivité et s'engager dans une politique de revitalisation des centres. Parmi ces stratégies, on compte :

- ✓ Le Contrat de Relance et de Transition énergétique signé le 20 décembre 2021 ;
- ✓ Le projet de territoire du POP 2021-2026
- ✓ Le SCoT du bassin de vie d'Avignon, outil de planification et de développement durable, qui définit un projet global de territoire en coordonnant les politiques d'urbanisme, habitat, commerce, déplacements et environnement ;

- ✓ Le Programme Local de l'Habitat 2 (2020 – 2025), « feuille de route » de la politique locale de l'habitat de la communauté de communes et participe de sa stratégie globale de développement territorial ;
- ✓ L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec volet copropriétés du POP signée le 15/12/2019 pour une durée de 5 ans, dispositif permettant de soutenir financièrement, sous conditions, les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique ou d'amélioration globale dans leur logement.
- ✓ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration ;
- ✓ Des études déjà menées sur le territoire et notamment sur les communes d'Orange et Courthézon, :
 - les études patrimoniales ;
 - le SPR en cours sur la commune d'Orange ;
 - les études économiques ;
 - le repérage des potentiels fonciers acquis par les communes ;
 - les données des observatoires de l'Habitat.

A travers l'analyse de l'ensemble de ces éléments et des dynamiques constatées sur le territoire, plusieurs enjeux sont identifiés sur le Pays d'Orange en Provence, parmi lesquels on trouve :

<p><u>Dynamisme résidentiel sur le POP</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter une perte de population à terme ; - Attirer des populations qualifiées, favoriser l'accueil de nouveaux arrivants, jeunes ménages et familles ; - S'adapter au vieillissement de la population tout en maintenant les jeunes familles ; - Prévenir et remettre sur le marché les logements vacants en évitant la dégradation du parc ancien, en particulier dans les centres ; - Eviter la concurrence des produits immobiliers (typologie et localisation) ; - Produire une offre de logements plus diversifiée afin de fluidifier les parcours résidentiels ; - Poursuivre la réhabilitation des logements et des façades, non seulement dans les cœurs historiques, mais aussi dans les copropriétés et les zones pavillonnaires. - S'appuyer sur le parc privé et communal existants pour encourager le conventionnement et produire du logement social dans le parc existant. - S'appuyer sur les nouveaux projets d'habitat et d'aménagement pour connecter les centres anciens aux nouveaux quartiers, vitrine de qualité urbaine ; - Mettre en place un dialogue avec les opérateurs pour mieux orienter la production (typologie, prix, formes urbaines, etc.), en s'appuyant notamment sur les sites stratégiques définis dans le Programme Local de l'Habitat.
<p><u>Mobilité et cadre de vie sur le POP</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une politique de mobilité cohérente à l'échelle du POP ; - Poursuivre l'apaisement des centres historiques et de leurs abords afin d'améliorer le cadre de vie, sécuriser les déplacements et rendre les centres plus attractifs ; - Définir un schéma modes doux à l'échelle du POP et aménager des itinéraires sécurisés pour les cycles et les piétons ; - Poursuivre la politique de stationnement VL et cycles afin d'optimiser les espaces publics ; - Intégrer la composante végétale à l'ensemble des nouveaux projets et désimperméabiliser les espaces publics afin de lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains, améliorer le cadre de vie et réintroduire de la biodiversité.
<p><u>Commerces et économie sur le POP</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - freiner et réduire la vacance commerciale notamment dans le centre-ville d'Orange ; - Réinvestir les locaux commerciaux appartenant à la collectivité en cohérence avec une stratégie d'ensemble ; - Maîtriser les prix des loyers ou la rétention des propriétaires qui constituent un facteur aggravant de la vacance commerciale ; - Définir une stratégie d'intervention en prenant en compte les dynamiques commerciales et immobilières, et la concurrence des autres pôles commerciaux, notamment périphériques, internes ou externes au POP ; - Maîtriser le commerce en périphérie afin de ne pas fragiliser le commerce de centre-ville ; - Stopper la croissance des surfaces commerciales en périphérie, qui n'est pas en adéquation avec les dépenses de consommation, la croissance démographique et l'évolution de l'emploi.

<p><u>Services et équipements sur le POP</u></p>	<p>Conforter l'offre de services et équipements sur le territoire pour maintenir le niveau de prestation proposé par le bassin de vie Orangeois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de formations sur la ville centre ; - Développer l'offre culturelle et sportive en proposant de nouveaux équipements à la population.
<p><u>Patrimoine et tourisme sur le POP</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine historique important ; - Développer le tourisme 4 saisons sur le territoire autour du patrimoine, de la gastronomie et des activités de plein air ; - Développer l'offre cyclable et les services qui s'y rattachent sur le territoire en lien avec l'interconnexion Via Rhona / Via Venaissia ; - Renforcer l'animation urbaine.

Présentation des deux communes concernées par l'ORT

Orange, en bref :

Près de 29 000 habitants mais une perte de population constatée ;
 Principale centralité du POP ;
 2ème ville du Vaucluse ;
 Un PEM en cours de valorisation (bus + train) ;
 Patrimoine UNESCO / Vitrine internationale à travers le théâtre antique et ses manifestations ;
 Une population fragile avec un taux de pauvreté élevé (23%) ;
 Une offre locative sociale très concentrée sur les quartiers Orangeois ;
 Un centre historique avec de fortes potentialités pour favoriser le parcours résidentiel ;
 Des îlots très dégradés en plein cœur de ville ;
 Un pôle économique majeur pour le POP ;
 Une offre d'emplois particulièrement élevée dans le secteur des services et du commerce ;
 Un taux de vacance commerciale plus élevée (18% pour 110 locaux commerciaux) ;
 Une offre commerciale limitée concernant l'artisanat de bouche et l'alimentaire dans le centre-ville ;
 Une renommée mondiale sous exploitée dans l'offre commerciale et ses retombées induites ;
 Une gamme d'équipements étoffés confortant la polarité d'Orange ;
 Une ville traversée par la via Rhona et Venaissia.

Courthézon, en bref :

Plus de 6000 habitants avec une croissance démographique soutenue (+1,57%) ;
 Une gare SNCF en service avec des projets de développement ;
 Un pôle secondaire où il fait bon vivre ;
 Un patrimoine vernaculaire de qualité ;
 Un centre ancien bien délimité ayant des perspectives de valorisation mais un bâti encore dégradé concentré dans le cœur du village ;
 Une ZAE en développement accueillant des industries et entreprises de la construction ;
 Une offre commerciale limitée au sein de la zone de chalandise proposant une offre tournée autour des services ;
 De grands projets à venir pour renforcer l'offre commerciale et la qualité de vie ;
 Une offre scolaire bien présente sur la commune ;
 Une offre de soin qui répond aux besoins quotidiens des habitants ;
 Un tissu associatif riche et varié ;
 Une commune traversée par la via Venaissia.

Face à ces principaux enjeux, Orange et Courthézon connaissent un phénomène de dévitalisation des leurs centres-villes et présentent des signes de fragilité à des niveaux différents. Compte tenu du poids majeur de la ville centre sur son bassin de vie, l'EPCI et la ville ont décidé de porter une action commune à travers le dispositif de l'ORT pour renforcer la revitalisation de son centre. C'est dans ce même esprit que la commune de Courthézon en appui avec le POP souhaite mobiliser les outils de l'ORT.

Pour mener à bien l'analyse sur ces deux communes et les leviers à mettre en œuvre pour leur revitalisation, la méthode AFOM a été utilisée suivant cinq thématiques : habitat – mobilité/cadre de vie – économie/commerce – équipements/services – patrimoine/tourisme.

Synthèse de l'analyse AFOM sur Orange et Courthézon :

Le centre-ville en matière de dynamisme résidentiel c'est :

Atouts / forces

- Une renommée mondiale à Orange due à son statut UNESCO ;
- Une revitalisation du centre-ancien engagée depuis quelques années par la collectivité ;
- Une politique locale de l'habitat qui a mis en place des outils pour rénover son parc et développer de nouveaux logements adaptés aux besoins locaux ;
- Des prix de l'immobilier plus attractifs en centre ancien ;
- Un patrimoine architectural remarquable ;
- Une ville qui intéresse les investisseurs privés pour valoriser et redynamiser son parc immobilier ;
- Un parc social bien développé mais concentré sur les QPV.

Opportunités

- Renforcer le parcours résidentiel en proposant des logements adaptés au vieillissement de la population, aux jeunes actifs, aux familles et aux catégories CSP+ ;
- Mobiliser le parc de logements vacants pour diversifier l'offre résidentielle notamment avec les dispositifs de l'OPAH et du permis de louer ;
- Poursuivre la politique de requalification du bâti dégradé en veillant à sa valorisation patrimoniale ;
- Porter une stratégie énergétique sur les logements énergivores compatibles avec les prescriptions architecturales portées par l'ABF.

Faiblesses / fragilités

- Une moindre attractivité résidentielle du centre par rapport à l'offre en périphérie ;
- Des poches d'habitat fragilisées dans le centre ancien avec une part significative de logements vacants ;
- Concurrence avec les programmes immobiliers neufs ;
- Des bâtiments anciens qui ne répondent pas aux besoins d'aujourd'hui : luminosité, stationnement, grandes pièces à vivre, espace extérieur, et qui doivent pour autant respecter les règles ABF ;
- Une part de propriétaires occupants plus faibles ;
- Un parc moins attractif pour les CSP+ ;
- Un parc de logements plus énergivore.

Menaces

- Une baisse de la croissance démographique ;
- Une paupérisation du centre-ville ;
- Une augmentation de la précarité énergétique des logements du centre-ville ;
- Un parcours résidentiel rompu.

Enjeux

- Poursuivre la réhabilitation des logements et des façades en centre ancien et notamment en termes d'isolation/ énergie
- S'appuyer sur les parcs privé et communal existants pour encourager le conventionnement et produire du logement social dans le parc existant ;
- Déployer des programmes mixtes pour diversifier le parcours résidentiel.

Orange :

S'appuyer sur l'axe autour de l'avenue Frédéric Mistral pour connecter le centre-ville au quartier gare.

Courthézon :

S'appuyer sur les nouveaux projets d'habitat pour connecter le centre-ville aux nouveaux quartiers : La Barradie, Les Ecluses, friche Serda.

Le centre-ville en matière de Mobilité et cadre de vie c'est :

Atouts / forces

- Une taille de centre historique adaptée pour les modes actifs ;
 - Un territoire qui fait le lien entre la Via Rhona et la Via Venaisia, véritable levier économique ;
 - Une topographie propice au développement des itinéraires cyclables pour le quotidien et le loisir ;
 - Un centre-ville très minéral.
- Orange :**
- Une accessibilité optimisée avec la présence de l'A7/A9, la traversée de la RN7 et la présence d'un PEM avec une gare
 - Un trafic qui n'est pas congestionné ;
 - Un réseau de bus et de car développé sur la ville pour faciliter les déplacements ;
 - Un parc de stationnement déployé dans le centre-ville avec des offres pour les résidents.

Courthézon :

- Quelques zones 30 localisées mais sans cohérence ni continuité ;
- Stationnement très présent à l'échelle de la commune ;
- Présence de quelques zones bleues de stationnement dans et à proximité du centre-ville ;
- Quelques espaces publics requalifiés récemment (ex. : av. Élie Dussaud) avec végétalisation des pieds d'arbres et création de surfaces en pleine terre.

Opportunités

- Redonner davantage de place aux modes actifs en valorisant les espaces publics du centre-ville ;
- Sensibiliser la population au covoiturage et développer les pratiques d'autopartage pour diminuer la place de la voiture dans le centre-ville ;
- Lutter contre les îlots de chaleur en déployant des démarches de végétalisation du centre-ville.

Orange :

- Développer la multi modalité en valorisant le PEM et le développement de son quartier ;
- Étendre le réseau de bus en travaillant avec les AOM à l'échelle du SCoT pour proposer une alternative au tout voiture.

Courthézon :

- Conforter la place de la gare comme véritable levier d'attractivité.

Faiblesses / fragilités

- Une interconnexion A7/A9 qui n'est pas permise, obligeant les véhicules à se rendre en centre-ville d'Orange pour effectuer le changement ;
- Une offre de transport en commun peu étendue qui limite les possibilités de déplacements ;
- Un territoire encore très dépendant de la voiture ;
- Une grande présence de la voiture individuelle sur l'espace public au détriment des modes doux ;
- Un réseau d'itinéraire cyclable discontinu ne permettant pas de parcours du quotidien en toute sécurité ;
- Des espaces publics peu ombragés se retrouvant désertés l'été.

Menaces

- Augmenter la fragilité sur les foyers en précarité énergétique avec la hausse du prix des carburants ;
- Dévitaliser le centre-ville en période de canicule, induisant un manque économique pour les commerçants.

Enjeux

- Poursuivre l'apaisement du centre-ville et de ses abords (étendre l'aire piétonne et les zones de rencontre, créer des zones 30...)
- Développer les itinéraires cyclables et les cheminements doux notamment en s'appuyant sur la Via Rhona et Via Venaisia ;
- Enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics.

Orange :

- Améliorer l'accès à la colline St-Eutrope et la Meyne depuis le centre-ville ;
- Assurer la couture entre le centre-historique et les équipements structurants (gare et centralité d'équipements situées au Sud-Ouest de la commune).

Courthézon :

- Valoriser le bd Victor Hugo comme axe majeur de mobilité active entre la gare et le centre.

Le centre-ville en matière de Commerces et économie c'est :

Atouts / forces

Orange :

- Une ville à taille humaine (29 212 habitants) avec un centre ancien (époque romaine et médiévale) présentant un potentiel certain : zone piétonne, densité du bâti, placettes patrimoniales, etc.
- Une ville touristique et culturelle : monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, chorégies de notoriété internationale ;
- Des linéaires commerciaux identifiés dans le centre-ville pour favoriser le parcours marchand ;
- Une concentration de 600 commerces et services diversement représentés et majoritairement regroupés dans le centre ancien ;
- Présence de petites boutiques indépendantes qualitatives

Courthézon :

- Une diversité de commerces et services de proximité adaptée à la taille de la commune et nécessaire à la vie d'un village : boulangeries, boucherie/charcuterie, épicerie générale, tabac/ presse, banque/ distributeur de billets, pharmacies, coliffeurs, restaurants et bars, supermarché.
- Des commerces principalement regroupés au sud du centre historique le long des axes d'accès principaux. Une localisation qui les rend visibles et accessibles (possibilité de stationnements).

Faiblesses / fragilités

- Une absence de locomotives commerciales dans le centre-ville, et plus globalement d'un point névralgique et d'un fil conducteur d'un parcours marchand ;
- Présence importante de locaux vacants sur certains linéaires, et disséminés par ailleurs. Des linéaires commerciaux dévitalisés.
- Des vitrines, devantures et façades pas toujours soignées, au-delà du déficit d'attractivité porté par les locaux vacants.

Opportunités

- Fortes marges de progression sur la fréquentation du centre et de ses retombées économiques ;
- Créations de multiples boutiques artisanales notamment de bouches avec des halles ;
- Création de parcours marchands en lien avec le patrimoine de la ville pour capter de nouveaux clients ;
- Diversification des animations de centre-ville.

Menaces

- Délocalisation des commerces vers les zones de périphérie commerciale ;
- Fermeture de linéaires commerciaux du centre-ville.

Enjeux

- Éviter une dégradation renforcée du patrimoine bâti qui peut engendrer des phénomènes de paupérisation de la population, le départ des familles de classe moyenne, etc. n'allant pas dans le sens d'une redynamisation du commerce en centre-ville ;
 - Limiter la fermeture des commerces, l'accentuation de la vacance et la désertification du centre ancien, notamment sur certains secteurs ;
 - Ré-investir les cellules vacantes, notamment celles pouvant accueillir des locomotives commerciales ;
- Orange :**
- Freiner la tertiarisation de certains linéaires (agence bancaire, assurance) qui nuit à la commercialité et représente un risque d'augmentation de la vacance ;
 - S'appuyer sur la déviation de la nationale 7 pour permettre un apaisement du centre-ville, notamment au niveau du Boulevard Daladier ;
 - Freiner le développement des zones commerciales pour se recentrer sur l'offre du centre-ville.
- Courthézon :**
- Recentrer l'offre commerciale car la dissémination des commerces risque de fragiliser l'activité commerciale au sein du village ;
 - S'appuyer sur l'opportunité de créer une véritable centralité autour de la place Édouard Daladier regroupant commerces, services, restauration/bar avec terrasse, lieu de rencontre, etc.

Le centre-ville en matière de Services et équipements c'est :

Atouts / forces

- Un très bon niveau d'accès et d'offre aux services, équipements et commerces ;
- Une ville bien lotie en équipements scolaires jusqu'au bac
- Une gamme de services administratifs étoffée ;
- Des équipements sportifs conséquents ;
- Un tissu associatif développé

Faiblesses / fragilités

- Un accès aux services, équipements et commerces qui reste compliqué pour les populations les plus fragiles ;
- Des départs à la retraite de professionnels de la santé et non remplacés ;
- Une offre en enseignement supérieur plus limitée incitant les jeunes à quitter le territoire.

Opportunités

- Mutualisation de certains équipements et service en lien avec l'offre de mobilité

Menaces

- Une détérioration de l'accès aux soins ;
- Une augmentation des inégalités d'accès aux équipements et services.
- Une perte de population jeune étudiante

Enjeux

- Conforter son offre de soins à la population ;
- Renforcer sur Orange l'offre en formation en lien avec le nouveau quartier de la gare ;
- Développer l'offre culturelle et sportive en proposant de nouveaux équipements.

Le centre-ville en matière de Patrimoine et tourisme c'est :

Atouts / forces

- Courthézon :**
- Nature, paysage, viticulture, gastronomie, patrimoine et sports de plein air, autant d'atouts pour faire aimer la ville à ses visiteurs.
- Orange :**
- Une cité UNESCO de renommée mondiale ;
- Un théâtre antique identifié comme locomotive de l'animation touristique de la ville ;
- Une programmation d'évènements tout au long de l'année.

Faiblesses / fragilités

- Un manque de visibilité de l'offre proposée sur le territoire ;
- Une concentration du flux touristique sur l'été ;
- Des touristes qui restent moins longtemps diminuant les retombées économique pour le territoire ;
- Manque de services hôteliers haut de gamme.

Opportunités

- La mise en œuvre du SPR pour valoriser le patrimoine de la ville ;
- La valorisation et la mise en réseau des divers monuments de la ville à travers des parcours fléchés thématiques et ludiques ;
- La mise en réseau d'itinéraires cyclables.

Menaces

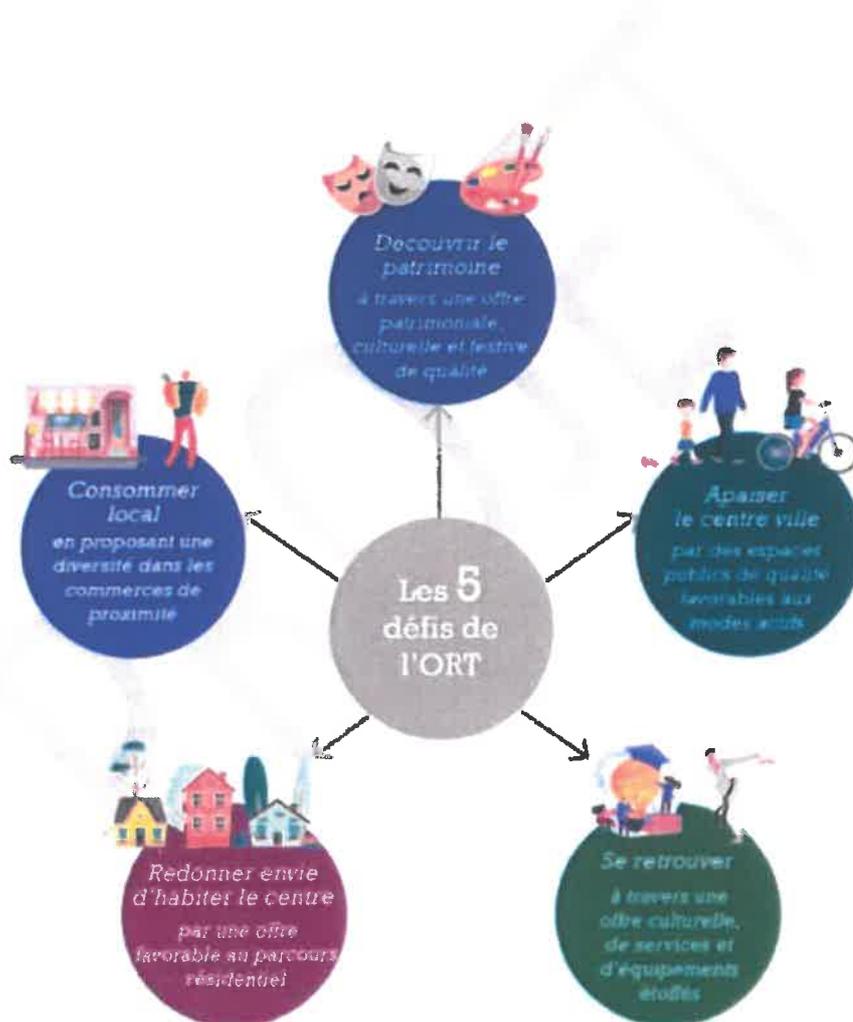
- Une disparition du patrimoine ;
- Une baisse significative de fréquentation touristique.

Enjeux

- Partager auprès des publics et faire vivre les patrimoines (patrimoine mondial, monuments, petit patrimoine, patrimoine immatériel y compris le vin et la gastronomie) qui constituent des biens communs à préserver, à valoriser et à transmettre aux générations futures ;
- Soutenir les porteurs de projets pertinents et cohérents et accompagner la vie culturelle orangeoise ;
- Aménager la rencontre entre les artistes, les œuvres, les publics, en ouvrant les lieux, en allant hors les murs, en portant la culture au cœur de l'espace public ;
- Accompagner les trajectoires culturelles de chacun : spectateurs, artistes amateurs, personnes de tous âges et de toutes conditions ;
- Développer le cyclotourisme en proposant les services et équipements nécessaires à son bon fonctionnement ;
- Développer une offre en hébergement qualitative qui ose les expériences hors du commun tout en valorisant les atouts du territoire.

Article 3 : Les axes stratégiques du projet de territoire

Les élus du POP ont réaffirmé au travers leur CRTE, SCoT et PLH, leur volonté de faire des cœurs de ville et de village, des lieux de priorisation du développement résidentiel et économique. La majorité des dispositifs de production de logements sera à réallser dans les prochaines années dans les centres. C'est aussi au travers du développement économique et commercial que la revitalisation du territoire devra passer. La ville d'Orange en particulier doit être renforcée dans son rôle de centralité, en complémentarité et cohérence avec les autres communes. Cette reconquête passera par des actions fortes et par une volonté des élus du territoire de « prendre les choses en main » dans un dialogue permanent entre acteurs publics et privés. C'est pourquoi le dispositif «Opération de Revitalisation de Territoire» doit permettre de renforcer ces échanges et de rendre possible la mise en œuvre d'un véritable projet contribuant au dynamisme du territoire.



Le projet de revitalisation du centre-ville d'Orange et de Courthézon s'articule autour de cinq défis pour mobiliser des actions concrètes :

- **Défi 1 : Proposer un logement pour tous par une offre favorable au parcours résidentiel**

Orange et Courthézon souhaitent retrouver une animation urbaine quotidienne en renouant avec une attractivité résidentielle dans leur cœur de ville. Dans un contexte de sobriété foncière, un travail sur la vacance et sur l'identification des îlots dégradés permettent aujourd'hui de mobiliser les moyens sur les rénovations de ces logements. En partenariat avec l'ABF, les communes portent un projet de restructuration de certains îlots pour répondre aux aspirations de la population : des logements lumineux, peu énergivores et qui traitent des questions d'intimité et de promiscuité, tout en veillant à une insertion architecturale de qualité.

Qu'il s'agisse de programme privé ou public, le projet d'Orange et de Courthézon consiste à promouvoir un parcours résidentiel en veillant à une mixité de l'offre par la taille, le coût, l'accession, le locatif et les différents publics visés. Avec la mise en place du permis de louer, la ville d'Orange s'investit contre l'habitat indigne pour proposer une offre de qualité.

Défi 2 : Consommer autrement en proposant une diversité dans les commerces notamment de bouche

Orange et Courthézon s'investissent pour redonner envie à leur population de consommer dans le centre-ville par des commerces et services variés de qualité. A côté d'une animation de centre-ville à conforter, la revitalisation commerciale s'organise autour de parcours marchands redéfinis pour concentrer une offre dynamique et diversifiée. Les aménités du quotidien s'organisent dorénavant en lien avec l'offre touristique pour mettre en valeur la production locale. Un travail pour remobiliser les cellules vacantes est à engager avec des outils pour inciter la reprise de ces locaux. Un équilibre avec les zones commerciales et les grandes surfaces du territoire est à trouver, c'est pourquoi leur extension n'est plus souhaitable.

Défi 3 : Apaiser le centre-ville par des espaces publics de qualité favorables aux modes actifs

Les centres-villes d'Orange et de Courthézon se veulent plus inclusifs en favorisant l'accès à tous. La requalification des espaces publics, notamment les places, placettes est au cœur des préoccupations afin d'en faire de réels espaces conviviaux, appropriables par tous. Les axes majeurs connectant vers le centre-ville d'Orange tel que l'avenue Frédéric Mistral (lien avec le PEM), l'avenue du Maréchal Foch, l'avenue de l'Arc de Triomphe ou encore la rue St Clément sont à requalifier afin de favoriser les modes actifs et notamment l'utilisation du vélo, comme à l'image du boulevard Daladier. De même sur Courthézon, le projet consiste à renforcer la place du quartier gare comme site stratégique en renforçant sa connexion avec le cœur de ville par un travail sur l'espace notamment sur le boulevard Victor Hugo et sur le boulevard de la République. Le déploiement d'un réseau cyclable en lien avec la via Rhona et la Via Venalssia confortera la dynamique de territoire et offrira une alternative à la population pour se déplacer au quotidien. La place du végétal en ville accompagnera l'apaisement du centre et favorisera l'adaptation face au réchauffement climatique.

Défi 4 : Devenir un pôle de services et de formation à travers une offre renforcée de ces équipements

La ville d'Orange entend renforcer son offre de services et de formation sur son bassin de vie. En lien avec la transformation du quartier gare, le projet vise à diversifier le parcours de formation afin de proposer aux jeunes du territoire une offre en adéquation avec la stratégie de développement de filières économiques tels que les métiers autour de l'innovation sonore et visuelle, du vin, ou encore du tourisme.

La qualité des équipements publics, le développement des services et espaces de loisirs est un enjeu important pour favoriser le bien être des utilisateurs, c'est pourquoi Orange et Courthézon portent un projet pour renforcer cette dernière. Une recherche de végétalisation des équipements scolaires et un travail sur les cours d'école pensées telles des îlots de fraîcheur sont aujourd'hui portés par la ville d'Orange et de Courthézon. Le déploiement de services intergénérationnels et d'un pôle associatif est en cours de réflexion sur le centre de Courthézon.

Défi 5 : Découvrir la romanité à travers une offre patrimoniale, culturelle et festive de qualité

A travers le Théâtre Antique, Orange porte une stratégie de développement d'événements et manifestations tout au long de l'année, à travers divers publics. Qu'il soit local ou visiteurs, la ville entend renforcer son rayonnement festif et culturel au-delà de son bassin de vie. Pour compléter son offre, la ville valorise ses monuments et lieux patrimoniaux emblématiques. A travers des parcours historiques, la ville entend faire découvrir son histoire. Le développement de services, équipements, résidences et gastronomie en lien avec le tourisme est à conforter sur Orange et Courthézon afin de transformer le séjour en une expérience incroyable. Pour renforcer cette dynamique, un travail de marketing territorial pour donner envie de voir et connaître le territoire est à engager notamment à travers la création d'un réseau de professionnels du tourisme pour des expériences partagées.

Article 4 : Le plan d'action

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en projets portés par la collectivité et les autres acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées (matures et engagées) et de la liste des projets en réflexion ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fur et à mesure par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) incluant le centre-ville d'Orange, ville principale du POP, figure à l'annexe 4 ; tout comme le secteur d'intervention de l'ORT pour le centre-ville de Courthézon.

4.1 Les actions.

Les projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans le plan d'actions. Des projets feront l'objet d'un travail spécifique de réflexion et de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de projet ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les orientations stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les actions matures et engagées de l'ORT sont décrites dans des fiches actions (annexe 3). Elles ont majoritairement vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du POP.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de pilotage, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin les services de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet.

Défi 5 : Découvrir la romanité à travers une offre patrimoniale, culturelle et festive de qualité

A travers le Théâtre Antique, Orange porte une stratégie de développement d'évènements et manifestations tout au long de l'année, à travers divers publics. Qu'il soit local ou visiteurs, la ville entend renforcer son rayonnement festif et culturel au-delà de son bassin de vie. Pour compléter son offre, la ville valorise ses monuments et lieux patrimoniaux emblématiques. A travers des parcours historiques, la ville entend faire découvrir son histoire. Le développement de services, équipements, résidences et gastronomie en lien avec le tourisme est à conforter sur Orange et Courthézon afin de transformer le séjour en une expérience incroyable. Pour renforcer cette dynamique, un travail de marketing territorial pour donner envie de voir et connaître le territoire est à engager notamment à travers la création d'un réseau de professionnels du tourisme pour des expériences partagées.

Article 4 : Le plan d'action

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en projets portés par la collectivité et les autres acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées (matures et engagées) et de la liste des projets en réflexion ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fur et à mesure par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) incluant le centre-ville d'Orange, ville principale du POP, figure à l'annexe 4 ; tout comme le secteur d'intervention de l'ORT pour le centre-ville de Courthézon.

4.1 Les actions.

Les projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans le plan d'actions. Des projets feront l'objet d'un travail spécifique de réflexion et de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de projet ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les orientations stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les actions matures et engagées de l'ORT sont décrites dans des fiches actions (annexe 3). Elles ont majoritairement vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du POP.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de pilotage, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin les services de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet.

Liste des actions portées dans l'ORT :

	Intitulé de l'action	N° fiche action	Porteur	Maturité de l'action
Détail 1 : Construire l'habitat incubateur, les habitat à usage intermédiaire de proximité	Mettre en œuvre une stratégie globale d'intervention commerciale	E1	POP Ville	En définition
	Encourager la qualité des devantures et façades commerciales	E2	Ville	En définition
	Faciliter la reprise d'un commerce par la mise en place de baux	E3	Ville	En réalisation
	Aider les porteurs de projets à concrétiser les opérations	E4	POP/Ville	En réalisation
	Former les commerçants pour améliorer la capacité de vente	E5	Ville	En définition
	Transformer l'ancienne caserne de pompier en locaux commerciaux	E6	Ville	En réalisation
	Instaurer une taxe sur les friches commerciales pour lutter contre la vacance	E7	Ville	En définition
Détail 2 : Redonner envie d'habiter le centre par une offre favorable au parcours résidentiel	Porter un inventaire actualisé des friches	H1	POP	En définition
	Poursuivre les acquisitions / Amélioration en centre ancien à destination des bailleurs	H2	POP/Ville	En réalisation
	Élaborer et mettre en œuvre un guide de qualité d'habiter	H3	POP	En définition
	Mettre en place une Opération de Restauration Immobilière	H4	POP/Ville	En définition
	Soutenir la requalification des îlots de l'ancien hôtel de ville, de l'îlot du Tillet /Fond du Sac et de l'îlot Laroyenne	H5	Ville	En réalisation
	Soutenir la transformation de l'îlot Feste et Coulon en opération mixte accueillant des logements et une résidence sénior	H6	Ville	Engagée
	Accompagner les collectivités pour solliciter les bons dispositifs à travers une cellule dédiée au POP	H7	POP	Engagée
	Faciliter la recherche de logements pour les salariés du territoire à travers des partenariats durables	H8	POP/Ville	En réalisation
Détail 3 : Assurer le cadre de vie aux territoires périphériques de proximité favorables aux modes actifs	Redonner la place aux modes actifs à travers un espace public favorisant la déambulation et la rencontre	P1	POP/Ville	Engagée
	Établir une charte des espaces publics	P2	Ville	En définition
	Faire du PEM d'Orange un véritable lieu d'interconnexion efficace pour les mobilités du quotidien	P3	POP	En réalisation
	Renforcer la place du quartier gare de Courthézon comme site stratégique	P4	Ville	Engagée
	Réaliser un schéma modes actifs sur le POP	P5	POP	Engagée
	Développer la politique du cyclotourisme sur le territoire par des aménagements adaptés	P6	POP/Ville	Engagée
	Poursuivre la mise en place d'une politique de stationnement adaptée aux usages	P7	POP/Ville	En définition
	Végétaliser le centre-ville à travers des démarches participatives	P8	POP/Ville	En définition
Détail 4 : Faciliter l'accès à l'école, aux services de proximité et l'accompagnement des usagers	Renaturer et désimpermeabiliser les cours d'école	S1	Ville	Engagée
	Développer l'offre de formation pour répondre aux besoins de demain	S2	POP/Ville	Engagée
	Rechercher un porteur de projet pour l'installation d'un campus autour du PEM	S3	POP/Ville	En définition
	Permettre l'installation de l'école des aides-soignants dans le centre d'Orange	S4	Ville	Engagée
	Déplacer l'école Frédéric Mistral pour améliorer l'offre scolaire	S5	Ville	En définition
	Déplacer en cœur de ville la maison des associations	S6	Ville	En définition
	Porter la création d'un tiers lieu	S7	Ville	Engagée
	Porter la création d'un espace mixte composé d'une résidence sénior, d'équipements et de pôle associatif	S8	Ville	Engagée
	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	S9	Ville	Engagée
Détail 5 : Faciliter le partenariat à travers une offre partenariale incubatrice favorable au développement	Développer une stratégie de valorisation du patrimoine	C1	POP/Ville	En définition
	Travailler le marketing territorial pour donner envie de voir et connaître le territoire	C2	POP/Ville	En définition
	Constituer un réseau d'acteurs dynamiques pour soutenir le développement touristique	C3	POP/Ville	En définition
	Développer des événements grandioses pour faire rayonner Orange en dehors de son périmètre	C4	POP/Ville	Engagée
	Valoriser les pièces archéologiques du dépôt	C5	Ville	Engagée
	Déplacer les archives municipales d'Orange	C6	Ville	En réalisation

4.2. Le secteur d'intervention ORT

Les secteurs d'intervention de l'ORT sur Orange et Courthézon sont issus du bilan du diagnostic, des enjeux et des actions du projet de territoire.

Sur Orange, il inclut :

- Le centre-ancien de l'intramuros ;
- Les faubourgs immédiats du centre-ancien afin d'avoir une cohérence entre l'aménagement du cœur de ville et des quartiers proches, où se concentre une grande partie des équipements et services ;
- Le secteur de la gare afin de renforcer la place de ce site avec le centre ancien ;
- Le secteur de l'Arc de Triomphe comme place forte d'entrée sur le cœur de ville.

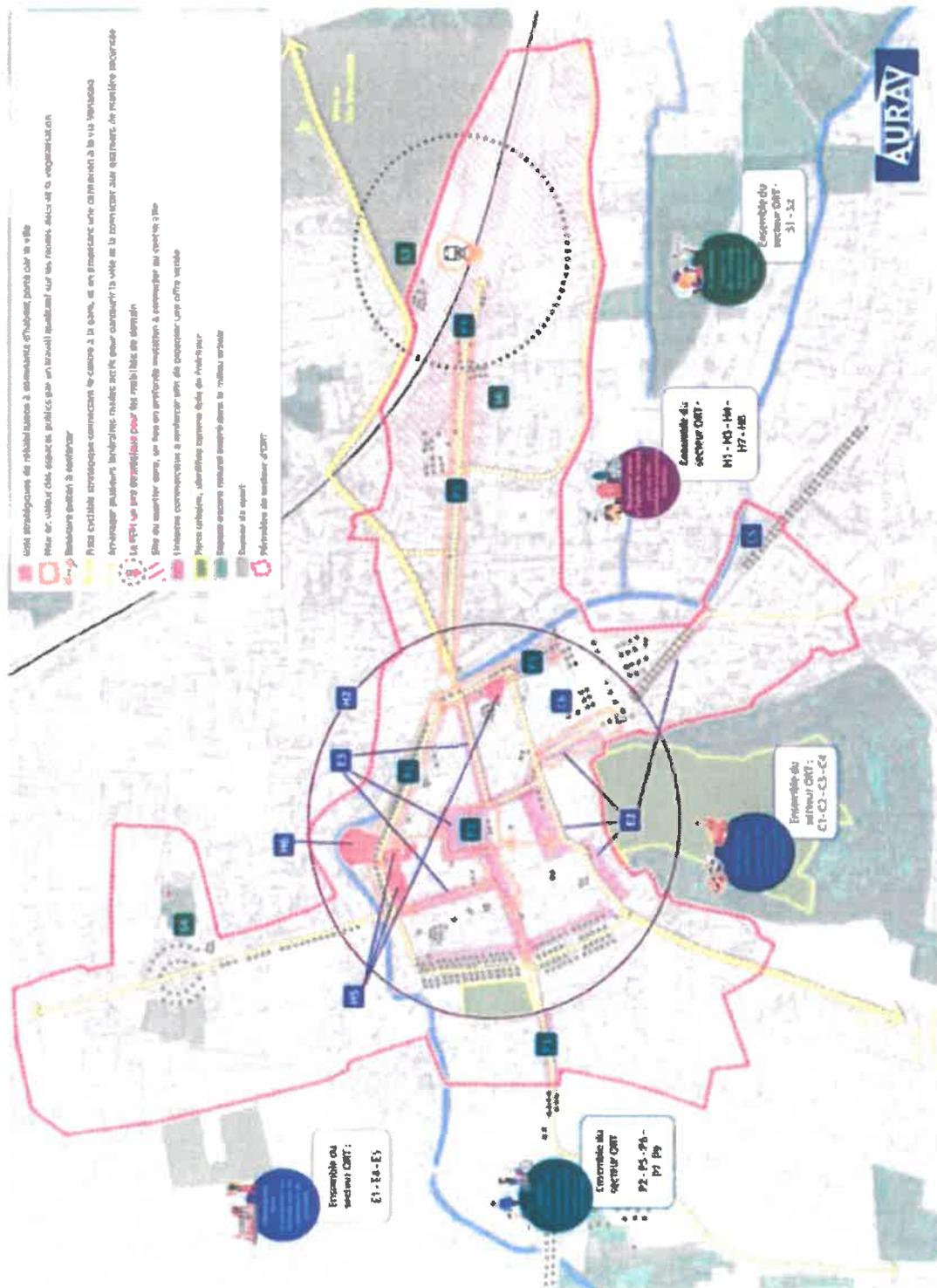
Sur Courthézon, il inclut :

- Le centre-ancien de l'intramuros ;
- Les faubourgs immédiats au sud et à l'ouest du centre-ancien afin d'avoir une cohérence entre l'aménagement du cœur de ville et des quartiers proches, où se concentre une grande partie des équipements et services ;
- Le secteur de la gare afin de renforcer la place de ce site avec le centre ancien.

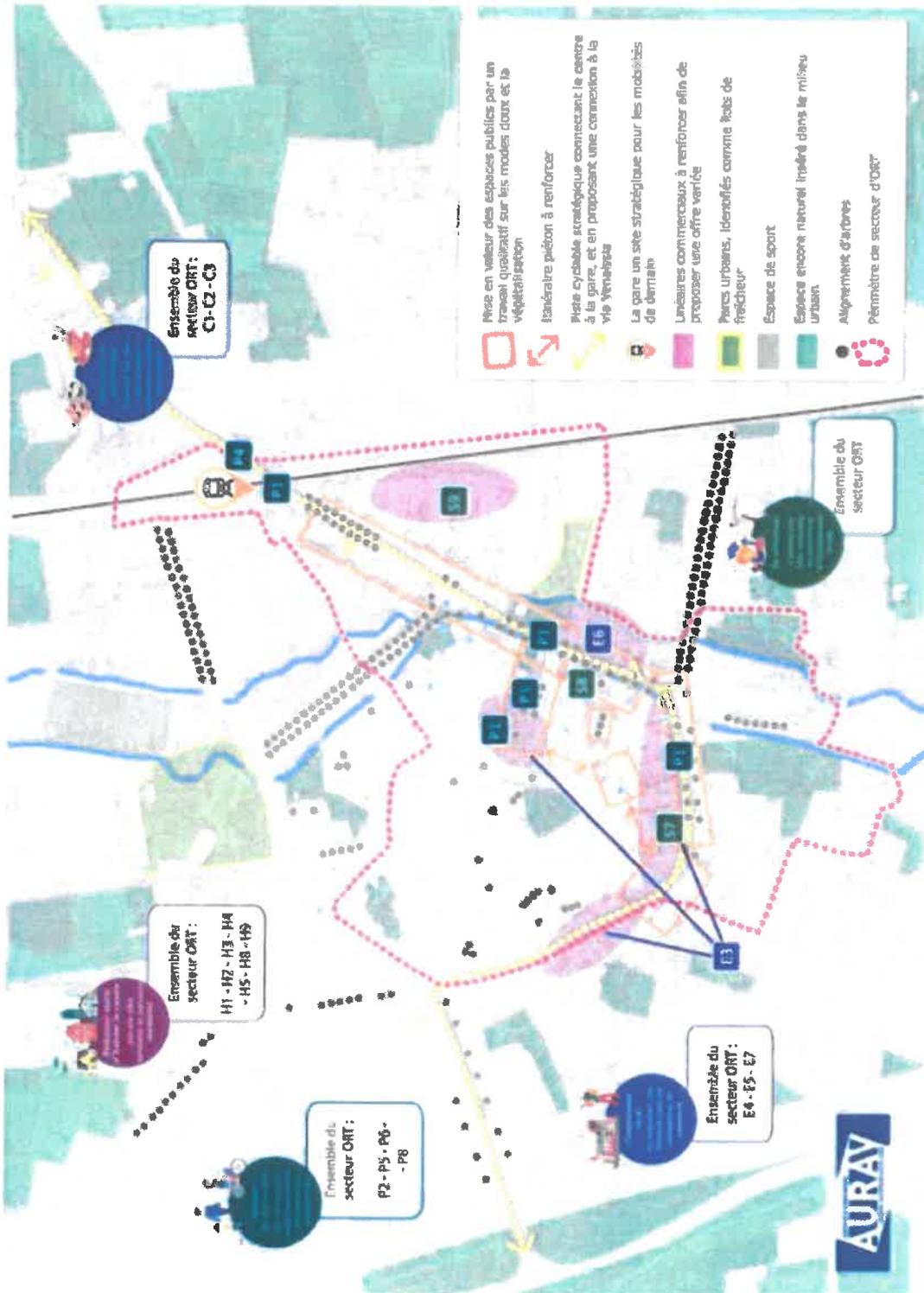
Sur Orange et Courthézon, le choix politique du secteur de l'ORT a été de définir un périmètre d'un seul tenant afin de concentrer les efforts sur celui-ci. Ainsi chaque action thématique définie dans le dispositif de l'ORT, s'inscrit dans ce périmètre. Elles intègrent des projets phares liés notamment à l'habitat, au développement économique, à la réalisation d'équipements et de services et à l'aménagement de l'espace public. Cette synergie d'actions concentrée sur un même périmètre favorisera la mise en œuvre du projet de revitalisation des centres anciens porté sur Orange et Courthézon.

Les secteurs d'intervention ORT sont présentés en Annexe 4.

Périmètre d'intervention sur Orange



Périmètre d'intervention sur Courthézon



Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, l'Anah, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, l'Agence d'urbanisme... pour les différentes phases du dispositif (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Sur ce dispositif, l'Etat s'engage à travers la DDT84 au titre de la délégation territoriale de l'ANCT (pour l'ingénierie et l'accompagnement des projets complexes des collectivités) et la délégation territoriale de l'Anah (pour l'accompagnement de l'OPAH-RU).

Article 6 : Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Orange assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Courthézon s'engage à conforter son centre-ville à travers des actions en faveur de la cohésion et de la transition écologique et sociétale.

Orange et Courthézon, en collaboration étroite avec le POP, s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment

de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communes d'Orange et Courthézon ainsi que le POP s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du dispositif, ainsi qu'à son évaluation.

Les communes d'Orange et Courthézon ainsi que le POP s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au dispositif, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif, dans une posture de facilitateur de projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses programmes de financement au service des projets du dispositif.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du dispositif. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le dispositif, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs Immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du dispositif.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le dispositif.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance et au pilotage du dispositif ainsi qu'à son suivi et son évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du dispositif compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites à l'ORT. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements du Département

Le Département, au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale et dans le cadre de ses compétences et de ses politiques publiques, pourra apporter son concours aux actions visées par le dispositif.

L'engagement du Département s'inscrit dans une démarche renforcée et partagée de revitalisation des centres villes de pôles exerçant des fonctions de centralités déterminantes pour le maintien des services essentiels aux habitants et le développement de l'attractivité des territoires ruraux.

Le Département pourra soutenir la mise en œuvre de projets ORT en lien avec les politiques publiques départementales en matière d'habitat, de mobilité, de patrimoine, d'attractivité touristique et de transition écologique.

Le Département s'engage à mobiliser dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance et au pilotage du dispositif ainsi qu'à son suivi et son évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au dispositif. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental.

6.6 Engagements des autres opérateurs publics

Sans objet.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau est présentée au comité de projet. Elle intègre les actions qui font l'objet de dépenses d'investissement. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée au préfet de département en même temps que la convention cadre.

La maquette financière de l'ensemble du dispositif ORT figure en annexe 5.

Article 7 : Mise en œuvre

Comme décrit dans le *guide de l'ORT, Méthodologie pour redynamiser les centres villes*, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes. Le présent article détaille les effets juridiques de l'ORT ainsi que son plan d'actions, qui renvoie aux actions décrites dans les conventions des communes signataires. Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après. Il est précisé que la mise en œuvre de l'ORT dépend des modalités d'application des dispositifs qui ne sont pas toutes connues au jour de signature de la présente convention. Aussi, le présent article pourra être modifié pour prendre en compte ces différentes modalités, après publication des décrets d'application.

Mobilisation des effets juridiques de l'ORT :

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État. La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant. Le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT.

7.1 Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

Les communes retenues dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et les communes signataires d'une convention d'ORT sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes. Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale est mobilisable pour les projets situés dans la zone de bâti continu de la commune.

7.2 Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie

Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention. Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

7.3 Droit de Prémption Urbain renforcé et droit de prémption commercial

L'ORT permet à la collectivité locale d'instaurer le droit de prémption urbain renforcé et le droit de prémption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

Article 8 : Gouvernance, suivi et évaluation

L'ORT ne constitue pas seulement un outil programmatique, il s'agit avant tout d'une démarche destinée à convaincre élus, habitants, investisseurs, promoteurs, partenaires institutionnels des collectivités, de s'engager ensemble dans un projet global qui dépasse les seuls enjeux d'une opération ou d'un programme immobilier. Réussir à ce que le projet de revitalisation d'une centralité, porté par une collectivité, rencontre les projets d'installation et de vie de plusieurs dizaines d'individus implique de prévoir un dispositif d'animation solide et innovant, qui puisse perdurer. Au-delà de la fonction "boîte à outils" de l'ORT, il s'agit probablement de la clé de voûte du dispositif.

8.1 La gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par le POP en coopération avec la Ville d'Orange et la commune de Courthézon, en partenariat avec l'État et ses établissements publics et en lien avec tous les partenaires associés à l'opération de revitalisation du territoire. Le POP sera garant de la bonne coordination entre les partenaires, de la bonne dynamique du dispositif et de la cohérence des projets.

La Communauté de Communes devra ainsi assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation de la commune engagée dans le dispositif ORT et la cohérence avec son projet de territoire.

Le comité de projet sera co-présidé par le Préfet de Vaucluse, le Maire d'Orange / Président du POP, le Maire de Courthézon et sera également composé a minima du Secrétaire Général de la Préfecture, du directeur de la DDT délégué territorial de l'ANCT ou son représentant, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, de l'UDAP, des élus des collectivités bénéficiaires ainsi que des représentants des collectivités départementales et régionales, du Directeur Général des Services du POP, des Directeurs Généraux des communes signataires. Les représentants du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du dispositif (bailleurs sociaux, EPF, Agence de l'eau etc.) seront également invités.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des Indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2 Le suivi

Un tableau de bord de suivi du dispositif sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse aux comités de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage.

Article 9 - Résultats attendus du dispositif

Les résultats attendus du dispositif seront définis suite à la signature de la convention-cadre, puis suivis et évalués.

Les indicateurs de résultat devront répondre à un maximum de critères de qualité et seront à minima :

- Lisibles : un indicateur n'est pas seulement un outil de mesure, il sert aussi d'outil de communication ;
- Fiables : un indicateur doit avoir une pertinence de suivi, de ses sources de données ainsi que des calculs qui conduisent à sa formulation ;
- Stables et homogènes : un indicateur peut être comparé à différentes échelles temporelles et géographiques ;
- Accessibles : un bon indicateur possède des données faciles d'accès pour permettre sa pérennité dans le temps.

À chaque indicateur sera associée une récurrence d'observation et d'analyse. En effet, l'accessibilité aux données, mais aussi la pertinence temporelle d'observer à court ou moyen terme les données vont différer selon l'indicateur. Pour chaque orientation stratégique sera défini un à plusieurs indicateurs.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant les chartes graphiques respectives, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux identifiant les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du dispositif est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2029. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs du POP. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du dispositif

Le dispositif est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du dispositif

D'un commun accord entre les parties signataires du dispositif et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction compétente.

Signé à Orange, le

Le Maire d'Orange
Yann BOMPARD

Le Préfet de Vaucluse
Thierry SUQUET

Le Maire de COURTHEZON
Nicolas PAGET

Le Président du Pays d'Orange en Provence
Yann BOMPARD

31

Liste des annexes

Annexe 1 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Annexe 2 – Diagnostic

Annexe 3 – Fiches actions de l'ORT

Annexe 4 – Les secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Annexe 5 – Maquette financière

PROJET